

L'Autorité de la concurrence autorise l'acquisition, par la société Korian, du groupe de soins psychiatriques Inicea

Publié le 10 décembre 2020

Le 9 novembre 2020, la société Korian a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Inicea.

Les parties à l'opération

Korian est un groupe spécialisé dans le secteur de la santé. Il gère notamment plusieurs cliniques spécialisées dans les soins de suite et de réadaptation, les soins psychiatriques ainsi que plusieurs maisons de retraite médicalisées. Il propose également une offre d'hospitalisation à domicile, de services de soins infirmiers à domicile et des prestations de résidences services et de colocation entre seniors.

Le groupe Inicea gère 19 établissements de soins psychiatriques.

L'opération envisagée n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'opération entraîne principalement un chevauchement d'activités sur le marché de l'offre de soins psychiatriques, sur lequel les deux parties à l'opération interviennent. Toutefois, l'Autorité estime que l'opération ne modifiera pas la structure de la concurrence sur ce marché et qu'elle n'est donc pas susceptible

de réduire la concurrence.

Par ailleurs, en raison des activités respectives des parties, l'opération pourrait également entraîner des liens verticaux entre leurs activités de diagnostics et de soins hospitaliers et les activités de soins de suite et de réadaptation (SSR) de Korian. Cependant, tout effet négatif résultant de l'opération a été écarté, compte tenu du faible taux de transfert des patients de soins psychiatriques vers des unités proposant des SSR et du nombre très limité d'établissements de SSR de Korian en psychiatrie.

L'Autorité a enfin écarté tout risque concurrentiel d'intégration verticale entre l'offre de soins psychiatriques et les services d'hébergement de longue durée pour les personnes âgées proposés par Korian.

L'Autorité a en conséquence ainsi autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 20-DCC-182 DU 9 DÉCEMBRE 2020

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe
Inicea par la société Korian

[Consulter le texte
intégral](#)

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

Contacter par mail